

Loiret (45)

Orléans.

inscription par arrêté du 20 novembre 2017.

- La fontaine monumentale dite « La Source humaine », incluant la statue sommitale et les deux groupes de femmes, le massif de fausse roche et le plan d'eau, située dans le parc Pasteur, telle qu'elle est délimitée en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. BS 256) .

Orléans.

inscription par arrêté du 20 novembre 2017.

- Le groupe monumental dit « le premier toit » avec son socle, situé dans le Parc Pasteur, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. BS 256).

Orléans.

inscription par arrêté du 20 novembre 2017.

- Le monument de Charles Péguy, buste et socle sur sa base, situé square Charles Péguy, sur le rond-point du faubourg Bourgogne, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (domaine public non cadastré) :

Orléans.

inscription par arrêté du 20 novembre 2017.

- Le monument en pied à Jeanne d'Arc, situé dans le square de la rue des Tourelles, avec son socle rapporté en granit rose et ses reliefs d'origine déposés en 1993, conservés actuellement au musée historique et archéologique de l'Orléanais et remplacés par des moulages en résine, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (CW 94) .

Orléans.

inscription par arrêté du 20 novembre 2017.

- Le monument équestre de Jeanne d'Arc avec son socle en granit, son emmarchement et les dix reliefs originaux en bronze de la partie basse du socle, déposés depuis 1988 au musée des Beaux-Arts d'Orléans et remplacés par des moulages en résine, situé sur la place du Martroi, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (domaine public non cadastré) :